

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile
Tél. : 02 51 36 71 92
Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 9 juillet 2026

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE **NIVEAU ROUGE** POUR LA CANICULE EXTRÊME**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires : pour action

DDETS	Conseil départemental	DT ARS	Sous-préfectures	SDIS	Maires
SAMU 85	DDTM	DDPP	DSDEN		

Destinataires : pour information

Préfet de zone	COGIC	Ministère de la Santé et de la Prévention	Météo-France	ARS
DDPN	Gendarmerie	SNCF	Presse	

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ROUGE** pour les températures caniculaires attendues les prochains jours. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Si nécessaire : de plus, sur la base des informations de l'Agence Nationale de Santé Publique, qui indiquent le dépassement des seuils bio-météorologiques à partir du vendredi 10 juillet 2026 à 12h00, et sur instruction du ministre de la Santé, le niveau 4 du plan de gestion d'une canicule est déclenché à compter de ce jour dans le département de la Vendée.

Type de phénomène :

Début de phénomène le vendredi 10 juillet 2026 à 12h00.

Qualification du phénomène :

Nouvel épisode caniculaire sévère et durable, nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées.

Situation actuelle :

Les minimales attendues dans la nuit de jeudi à vendredi : de 23 à 25°C.

Évolution prévue :

Les températures maximales attendues dans la journée de vendredi 10 juillet 2026 sont de l'ordre de 39 à 40°C, et de 36°C sur le littoral Sud-Vendée.

Les températures minimales pour la nuit du vendredi 10 juillet au samedi 11 juillet : entre 23 et 25 °C. L'épisode caniculaire se poursuit très probablement jusqu'en début de semaine prochaine, voire au-delà.

Consignes aux maires :

Avant le début de la période à risque le vendredi 10 juillet 2026 à 12h00, les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population

conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé, notamment en direction des personnes les plus exposées à ce risque.

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et <https://vigilance.meteofrance.fr>

Conséquences possibles

- Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.
- L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque c'est-à-dire les personnes âgées, handicapées, atteintes de maladies chroniques ou de troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées.
- Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention au coup de chaleur.
- Veillez aussi sur les enfants.

Conseils de comportement

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour.
- Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- Continuez à manger normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.

Le préfet,
pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



Maxime LECONTE